

Les Témoins de Jéhovah se plaignent des "dérapages" de certains députés

29 novembre 2006

Les Témoins de Jéhovah se sont plaints mardi auprès de la commission des Lois de l'Assemblée nationale d'être "la cible obsessionnelle" d'une commission d'enquête parlementaire sur les sectes à laquelle ils reprochent des "dérapages au caractère inique".

Les Témoins de Jéhovah ont été "cités pas moins de 415 fois au cours des auditions publiques" de cette commission, alors qu'ils ne s'estiment pas concernés par ses travaux, écrivent-ils dans une lettre adressée aux membres de la commission des Lois de l'Assemblée.

"Respectueux des lois de la République, nous sommes contraints d'élever une protestation légitime et de rétablir les faits", ajoutent-ils, avant la remise prévue le 19 décembre du rapport de la commission d'enquête sur l'influence des sectes sur les enfants qui prévoit de recommander des mesures réglementaires et législatives.

"Une nouvelle fois, nous ne pouvons que regretter une présentation de notre culte qui masque la réalité", écrivent les Témoins de Jéhovah en citant des passages tirés des auditions publiques de la commission, "nos 250.000 fidèles constatent avec tristesse ces nouveaux dérapages au caractère inique".

Parallèlement, ils rendent publique leur réponse à un questionnaire envoyé en septembre par la commission d'enquête, qui ne les a pas auditionnés. Ils estiment ne pas entrer dans son champ d'investigation et jugent que leur activité ne trouble pas l'ordre public. Ils soulignent que leurs enfants fréquentent l'école publique et qu'ils sont présents en France depuis plus d'un siècle.

Ils s'appuient sur plusieurs décisions de justice, notamment du Conseil d'Etat en 2000, alors que l'administration a reconnu le caractère cultuel de plus de 930 de ses associations dans 98 départements.

En outre, ajoutent-ils, le Conseil d'Etat a confirmé le 3 juillet 2006 le caractère "succinct et anodin" des informations des Renseignements généraux ayant servi de base en 1995 aux travaux de la première commission parlementaire sur les sectes, qui avait inscrit les Témoins de Jéhovah sur une liste des sectes.

Un vif échange avait opposé mi-octobre à leur propos le chef du bureau des cultes au ministère de l'Intérieur Didier Leschi à des membres de la commission d'enquête qui l'auditionnaient. M. Leschi avait rappelé la jurisprudence sur le caractère cultuel de l'organisation et souligné ne pas avoir connaissance à son propos de plaintes ou condamnations pour maltraitance d'enfants.

Le président et le rapporteur de la commission, Georges Fenech (UMP) et Philippe Vuilque (PS), avaient dit leur stupéfaction considérant qu'on ne pouvait pas ignorer la maltraitance psychologique des enfants de Témoins de Jéhovah dont ont témoigné d'anciens adeptes, évoquant aussi l'interdiction des transfusions sanguines, le porte-à-porte prosélytique, etc.